

**Dépôt d'une demande d'autorisation  
d'acquisition d'un bloc de contrôle majoritaire**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- et de tous les intervenants sur le marché, que conformément aux dispositions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, une demande d'autorisation d'acquisition d'un bloc de contrôle majoritaire a été déposée au CMF en date du 18 avril 2025 portant sur 1 024 861 actions STA représentant 51,243 % du capital de ladite société et ce, au prix de 24,400 dinars l'action.

Cette opération a fait l'objet d'un protocole de cession signé en date du 18 avril 2025 entre :

-Les cédants : Monsieur Nouri Chaabane en son nom et tant que représentant des personnes physiques et morales suivantes : le Consortium des Immobilières Maghrébines, la Société Hôtel Palace, Monsieur Seifeddine Chaabane et Madame Nedra Chaabane ;

- Le cessionnaire : La société Kilani Holding.

La décision d'autorisation du CMF relativement à cette demande fera l'objet d'un avis ultérieur.

La cotation de la valeur STA sera suspendue au cours de la journée de bourse du lundi 21 avril 2025.